



UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

.....
PRÉSIDENTE

.....
VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE DE LA PÉDAGOGIE
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

N° /MESRS/UAO/P/VP

419

Bouaké, le 29 juillet 2024

COMMUNIQUE

Le Président de l'Université Alassane Ouattara (UAO), informe la communauté universitaire et le grand public, que la période de dépôt des **demandes d'équivalence et d'autorisation d'inscription** au titre de l'année universitaire **2024-2025**, est fixée du **05 août 2024** au **05 septembre 2024** délai de rigueur.

NB : les intéressés peuvent passer au secrétariat de la vice-présidence pour le dépôt de leur dossier physique, tous les jours ouvrables aux heures de travail.



P/le Président et P.O

le Vice-président


Prof. SEKONGO Gossouhon





LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

- Une demande manuscrite adressée au Vice-président chargé de la pédagogie, et de la vie universitaire ;
- L'original de l'attestation de réussite au BAC + une Photocopie ;
- Le relevé de notes du BAC + une Photocopie (Ancien BAC) ;
- Les diplômes ou attestations d'admission (en cours de validité) de tout le parcours académique jusqu'au niveau d'étude considéré ;
- Les relevés de notes de tout le parcours académique jusqu'au niveau d'études considéré ;
- Vérification en termes d'homologation pour les diplômes obtenus dans les grandes écoles et université publique ou privé (**DUT, Ingénieur, DESS, DFS**) (**DEXCO**) ;
- Une copie d'authentification du diplôme (par l'Ambassade du pays de délivrance pour les diplômes étrangers) + l'équivalence du diplôme au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique ;
- Les bulletins de (1^{ère} et 2^{ème} année) + la maquette pédagogique pour les titulaires du BTS ;
- Le diplôme cartonné ou une authentification de l'attestation provisoire d'admission pour les titulaires du BTS ;
- Une photocopie de la convocation pour les candidats libres au BTS ;
- La Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité, Attestation d'identité (Passeport, Carte consulaire) ;
- Une photocopie de l'extrait de naissance ;
- Un reçu de droit de paiement des frais de dépôt du dossier (**6200, 12400, 18600**) en fonction du statut de l'étudiant à payer à l'Agence Comptabilité de l'Université.

NB : - Pièces justificatives d'une situation particulière (l'acte d'individualité, l'acte de mariage pour la femme mariée).

- **Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.**